



Relations Internationales  
Licence 3. Année 2009-2010  
Cours de Monsieur A. ABBOUR  
2ème session

- Durée 2 heures -

Sans aucunement entrer dans le détail, traiter de manière très générale l'un des deux sujets suivants :

1. Qu'est ce que la théorie de conflit de lois

**ou**

2. Qu'est ce que la théorie de conflit de juridictions